



Communiqué de presse, vendredi 11 septembre 2015

Construction du nouvel hôpital à Rennaz

L'hôpital se réjouit de la décision du Tribunal fédéral

Le 4 septembre 2015, le Tribunal fédéral a annulé l'arrêt du Tribunal cantonal vaudois et admis le recours de l'entreprise Steiner SA. L'Hôpital Riviera-Chablais peut donc attribuer la construction de l'hôpital à Steiner SA conformément à sa décision du 27 janvier 2014. Très attendu, ce jugement communiqué aujourd'hui réjouit l'hôpital et lui permet de continuer la construction du nouveau site de soins aigus à Rennaz.

Suite à deux recours d'entreprises concurrentes, le Tribunal cantonal vaudois avait fin août 2014 annulé la décision de l'Hôpital Riviera-Chablais de confier la construction du nouvel hôpital à l'entreprise Steiner SA. Un mois plus tard, Steiner SA faisait recours contre cette décision auprès du Tribunal fédéral. Une deuxième entreprise, estimant que le Tribunal cantonal aurait dû lui adjuger le mandat, avait également recouru auprès de l'instance fédérale.

Dans sa décision communiquée ce matin, le Tribunal fédéral a annulé l'arrêt du Tribunal cantonal vaudois. Il a en outre admis le recours de l'entreprise Steiner SA et n'est pas entré en matière sur le recours de la deuxième entreprise. Il confirme ainsi la décision de l'Hôpital Riviera-Chablais datée du 27 janvier 2014 d'attribuer les travaux d'entreprise générale à Steiner SA. Dans son arrêt, le Tribunal fédéral considère que les défauts relevés par le Tribunal cantonal vaudois n'ont pas eu de répercussions sur la décision d'adjudication en faveur de Steiner SA et ne justifiaient pas l'annulation complète de la procédure.

L'arrêt du Tribunal fédéral ne peut être contesté et entre en vigueur de suite. Il n'y a donc pas d'obstacles à la conclusion du contrat avec Steiner SA. Marc-E. Diserens, Président du Conseil d'établissement et de la Commission de construction, «se réjouit de cette décision qui confirme celle que l'hôpital avait prise 20 mois plus tôt et qui dégage ainsi la voie à la construction complète du nouvel hôpital. C'est une heureuse perspective pour toute la population de la région et pour l'ensemble des collaborateurs de l'hôpital. Mais que de temps perdu !»

Suite à la décision du Tribunal cantonal, l'hôpital avait annoncé sa décision de scinder le marché total pour débiter les travaux. Un premier lot a été attribué en février dernier et concernait les fondations du nouveau bâtiment. En juin, l'hôpital avait annoncé un appel d'offres public pour un deuxième lot concernant la construction de la structure en béton du futur bâtiment. Les entreprises soumissionnaires ont récemment déposé leurs offres. Compte tenu du moment où intervient la décision du Tribunal fédéral, l'annulation de cette procédure sera examinée dans les prochaines semaines.

Sous réserve d'éventuels retards liés au chantier, l'hôpital ouvrira donc ses portes fin 2018, soit avec 18 mois de retard sur le calendrier initial.

Pour en savoir plus:

Marc-E. Diserens, par l'intermédiaire du service communication 021 923 48 46 ou communication@hopitalrivierachablais.ch